

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 07/10/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 20/10/2014

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Délibération n° D-2014-441

Bilan de l'opération Participation pour Voie et Réseaux (PVR)
rue de la Chaintre Brûlée -
Fixation du nouveau montant et remboursement du trop perçu

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**Bilan de l'opération Participation pour Voie et
Réseaux (PVR) rue de la Chaintre Brûlée -
Fixation du nouveau montant et remboursement du
trop perçu**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 23 mars 2007, le Conseil municipal a instauré la PVR rue de la Chaintre Brûlée conformément à l'article L 332-11-1 du Code de l'urbanisme.

Le montant prévisionnel des travaux d'équipements publics était estimé à 58 412,64 € et la participation calculée au m² de surface de terrain à 5,40 €/m².

Les travaux d'aménagement de ces équipements publics sont aujourd'hui achevés et le bilan de l'opération permet d'arrêter le coût des travaux à 29 475,39 €. La participation calculée au m² de terrain aménagé est donc de 2,20 €/m².

Un permis de construire a été délivré sur cette opération et a fait l'objet du versement de la PVR conformément à la délibération du 23 mars 2007.

Il convient donc de fixer le montant de PVR de l'opération rue de la Chaintre Brûlée qui sera appliqué aux futures autorisations d'urbanisme à 2,20 €/m² et de rembourser le trop perçu au titulaire du permis de construire délivré selon le détail indiqué dans le tableau ci-joint, savoir :

PC 08X0429 :

PVR versée	2 935,92 €
PVR exigible	1 098,35 €
Trop perçu à rembourser	1 837,57 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de PVR de la rue de la Chaintre Brûlée à 2,20 €/m² ;
- autoriser le remboursement des sommes trop perçues pour un montant total de 1 837,57 € selon les modalités ci-dessus exposées ;
- préciser que la somme correspondante est inscrite au budget principal de la commune.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT